Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Installation d'eau potable

Par Dr0oniix

Bonjour à tous,

Je travail dans la sécurité incendie dans un site sensible. Nous somme amené à travailler dans un bureau de 25m², sans possibilité de sortir durant toute la vacations (12h), ni même de prendre l'aire par une fenêtre puisqu'il n'y en a pas.

Nous avons fait la demande au client si il était possible de nous installer une fontaine a eau sur le réseau d'eau de l'usine ou tout du moins, une bombonne. Le refus a était catégorique sous prétexte que nous avons un point d'eau dans la cuisine. Ne pouvant boire d'eau du robinet, puis-je me retourner contre l'employeur pour procéder a cette installation et si non, existe il un article de loi parlant de ce sujet ?

Dans l'attente de vous lire et en vous remerciant d'avance,

:)

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouvez demander à votre employeur de vous fournir des packs d'eau minérale dès lors que l'eau sur place n'est pas potable.
Consultez le médecin du travail ou votre CSE.

Par Burs

Bonsoir,
Cette eau n'est pas potable ? Et si elle l'est, pourquoi ne pouvez vous pas en boire ?